

# Conseil communal du 3 juin 2024

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2024

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 2. Programme stratégique transversal – Evaluation de fin de mandature

L'assemblée est invitée à prendre acte de l'évaluation du Programme stratégique transversal de fin de mandature telle que présentée par le Collège communal.

## 3. Comptabilité communale – Procès-verbal de situation de caisse du 28.03.24 – Visa

L'assemblée se propose de viser le procès-verbal de la vérification de la caisse communale établie au 28 mars 2024 laissant apparaître les montants suivants :

Compte courant Belfius : 267.431,86 €  
Compte courant BPOST : clôturé le 13.02.2024  
Compte courant ING : 73.124,98 €  
Compte courant BNP Paribas : 5.527,98 €  
Compte Terminal 9719 : 2.407,76 €  
Compte provision CEME : clôturé le 14.03.2024  
Belfius Tre@sury + : 160.000 €  
Belfius Tre@sury Spécial : 0 €  
CPH Business : 357,67 €  
Dossier titres : 0 €  
Fidelity 6 mois : 0 €  
Compte à terme : 4.500.000 €  
Compte à terme ING : 1.550.000 €  
Avoir justifié : 6.558.850,25 €

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

#### 4. Modifications budgétaires n°2 – Exercice 2024 – Arrêt

L'assemblée est invitée à la modification budgétaire n°2 de 2024 aux exercices ordinaire et extraordinaire comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	18.856.968,75 €	13.086.537,77 €
Dépenses totales exercice proprement dit	18.273.273,97 €	17.523.626,31 €
Boni / Mali exercice proprement dit	583.694,78 €	-4.437.088,54 €
Recettes exercices antérieurs	1.925.599,99 €	2.992.743,16 €
Dépenses exercices antérieurs	136.308,10 €	2.915.334,89 €
Prélèvements en recettes	0,00 €	4.493.721,76 €
Prélèvements en dépenses	2.223.000,00 €	134.041,49 €
Recettes globales	20.782.568,74 €	20.573.002,69 €
Dépenses globales	20.632.582,07 €	20.573.002,69 €
Boni / Mali global	149.986,67 €	0,00 €

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

#### 5. CPAS – Exercice 2023 – Compte – Décision

L'assemblée est invitée à arrêter, comme suit, le compte de l'exercice 2023 du CPAS :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
<b>1. Droits constatés</b>	2.443.052,20 €	30.345,59 €
Non-valeurs et irrécouvrables	0,00 €	0,00 €
Droits constatés nets	2.443.052,20 €	30.345,59 €
Engagements	2.297.387,60 €	30.345,59 €
Résultat budgétaire	+ 145.664,60 €	0,00 €
<b>2. Engagements</b>	2.297.387,60 €	30.345,59 €
Imputations comptables	2.278.503,47 €	458,59 €
Engagements à reporter	18.884,13 €	29.887,00 €
<b>3. Droits constatés nets</b>	2.443.052,20 €	30.345,59 €
Imputations	2.278.503,47 €	458,59 €
Résultat comptable	+ 164.548,73 €	+ 29.887,00 €

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 6. CPAS – Exercice 2024 – MB1 aux services ordinaire et extraordinaire – Décision

L'assemblée est invitée à arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2024 du CPAS :

### - Service ordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial ou la précédente modification	2.334.741,34 €	2.334.741,34 €	0,00 €
Augmentation de crédit	188.806,05 €	120.271,01 €	68.535,04 €
Diminution de crédit	- 142.627,48 €	- 74.092,44 €	- 68.535,04 €
Nouveau résultat	2.380.919,91 €	2.380.919,91 €	0,00 €

### - Service extraordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial ou la précédente modification	250.370,96 €	250.370,96 €	0,00 €
Augmentation de crédit	479.331,66 €	380.383,04 €	98.948,62 €
Diminution de crédit	- 98.948,62 €	0,00 €	- 98.948,62 €
Nouveau résultat	630.754,00 €	630.754,00 €	0,00 €

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 7. Compte 2023 de la Fabrique d'Eglise de Bailleul – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 16 avril 2024 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel Saint-Amand de Bailleul arrête le compte pour l'exercice 2023 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 7.853,42	€ 7.853,42
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 2.165,24	€ 2.165,24
Recettes extraordinaires totales	€ 3.515,46	€ 3.515,46
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 3.039,54	€ 3.039,54
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 1.546,93	€ 1.546,93
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 6.167,30	€ 6.167,30
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 475,92	€ 475,92
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
<b>Recettes totales</b>	<b>€ 11.368,88</b>	<b>€ 11.368,88</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>€ 8.190,15</b>	<b>€ 8.190,15</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>€ 3.178,73</b>	<b>€ 3.178,73</b>

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 8. Compte 2023 de la Fabrique d'Eglise d'Estaimpuis – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 9 avril 2024 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel Saint-Barthélemy d'Estaimpuis arrête le compte pour l'exercice 2023 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 24.266,15	€ 24.266,15
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 13.532,40	€ 13.532,40
Recettes extraordinaires totales	€ 202.720,46	€ 202.720,46
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 4.647,03	€ 4.647,03
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 4.623,87	€ 4.623,87
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 15.267,43	€ 15.267,43
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 198.073,43	€ 198.073,43
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
<b>Recettes totales</b>	<b>€ 226.986,61</b>	<b>€ 226.986,61</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>€ 217.964,73</b>	<b>€ 217.964,73</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>€ 9.021,88</b>	<b>€ 9.021,88</b>

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 9. Compte 2023 de la Fabrique d'Eglise de Néchin – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 19 avril 2024 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Amand de Néchin arrête le compte pour l'exercice 2023 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 32.678,22	€ 32.678,22
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 20.150,14	€ 20.150,14
Recettes extraordinaires totales	€ 3.840,33	€ 3.840,33
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 3.840,33	€ 3.840,33
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 7.541,02	€ 7.541,02
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 13.885,46	€ 13.885,46
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
<b>Recettes totales</b>	<b>€ 36.518,55</b>	<b>€ 36.518,55</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>€ 21.426,48</b>	<b>€ 21.426,48</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>€ 15.092,07</b>	<b>€ 15.092,07</b>

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 10. Modification budgétaire n°1 – Exercice 2024 – Fabrique Saint-Amand de Bailleul – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 16 avril 2024 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Amand de Bailleul arrête la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2024 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 6.344,68	€ 6.344,68
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 224,58	€ 224,58
Recettes extraordinaires totales	€ 52.328,92	€ 52.328,92
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 50.000,00	€ 50.000,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 2.328,92	€ 2.328,92
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 3.195,00	€ 3.195,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 5.478,60	€ 5.478,60
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 50.000,00	€ 50.000,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
<b>Recettes totales</b>	<b>€ 58.673,60</b>	<b>€ 58.673,60</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>€ 58.673,60</b>	<b>€ 58.673,60</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 11. Modification budgétaire n°1 – Exercice 2024 – Fabrique Saint-Barthélemy d’Estaimpuis – Approbation

L’assemblée se propose d’approuver la délibération du 20 avril 2024 par laquelle le Conseil de fabrique de l’établissement culturel Saint-Barthélemy d’Estaimpuis arrête la modification budgétaire n°1 pour l’exercice 2024 comme suit :

	Fabrique d’église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 21.362,57	€ 21.362,57
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 12.381,57	€ 12.381,57
Recettes extraordinaires totales	€ 1.642,43	€ 1.642,43
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l’exercice précédent :	€ 1.642,43	€ 1.642,43
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 4.440,00	€ 4.440,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 15.765,00	€ 15.765,00
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 2.800,00	€ 2.800,00
- dont un déficit présumé de l’exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
<b>Recettes totales</b>	<b>€ 23.005,00</b>	<b>€ 23.005,00</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>€ 23.005,00</b>	<b>€ 23.005,00</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 12. Intercommunale ORES Assets – Assemblée générale du 13 juin 2024 – Approbation des points inscrits à l’ordre du jour

L’assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l’ordre du jour de l’assemblée générale d’ORES Assets du 13 juin 2024, à savoir :

1. Rapport annuel 2023 – en ce compris le rapport de rémunération ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 :
  - Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d’évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
  - Présentation du rapport du réviseur ;

- Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2023 et de l'affectation de résultat ;
- 3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2023 ;
- 4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2023 ;
- 5. Nominations statutaires ;
- 6. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 13. Intercommunale IDETA – Assemblée générale du 20 juin 2024 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'IDETA du 20 juin 2024, à savoir :

1. Démission/Désignation d'administrateur
2. Rapport d'activité 2023 ;
3. Comptes annuels au 31.12.2023 ;
4. Affectation de résultat ;
5. Rapport du Commissaire-Réviseur ;
6. Décharge au Commissaire-Réviseur ;
7. Décharge aux Administrateurs ;
8. Rapport de Rémunération ;
9. Rapport du Comité de Rémunération ;
10. Rapport spécifique sur les prises de participations CDLD 1512-5 ;
11. Divers.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 14. Intercommunale IMSTAM – Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2024 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'IMSTAM du 26 juin 2024, à savoir :

1. Approbation du P.V. de l'A.G. du 20 décembre 2023 ;
2. Démission et nomination de membres du Conseil d'administration ;

3. Rapport de gestion et d'activités et Comptes de résultats 2023 ;
4. Modification budgétaire 2024 ;
5. Rapport du Réviseur ;
6. Rapport du Comité de Rémunération ;
7. Décharge aux administrateurs ;
8. Décharge au réviseur ;
9. Suite de l'A.G. extraordinaire du 9 novembre 2022 - Information.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**15. Intercommunale IPALLE – Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour**

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'IPALLE du 27 juin 2024, à savoir :

1. Approbation du rapport de développement durable 2023 ;
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2023 de la SCRL IPALLE ;
3. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2023 de la SCRL IPALLE ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises) ;
6. Rapport annuel de rémunération (art. 6421-1 du CDLD) ;
7. Documents exigés par le CDLD ;
8. Partenariat pour la gestion des biodéchets – Création de la société Val'Bio.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**16. Intercommunale IGRETEC – Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour**

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'IGRETEC du 27 juin 2024, à savoir :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 – Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2023 – Rapport de gestion du Conseil d'Administration – Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes – Rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 ;
4. Approbation du rapport du Conseil d'administration au sens de l'article 6421-1 du CDLD ;
5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023 ;
6. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023 ;
7. Augmentation de capital de Brussels South Charleroi Biopark (BSCB) ;
8. Prise de participation à la SRL District Cleantech ;
9. In House : modification de deux fiches de tarification.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**17. Intercommunale I.E.G. – Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2024 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour**

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'I.E.G. du 28 juin 2024, à savoir :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Rapport spécifique sur les prises de participation ;
3. Rapport de rémunération ;
4. Rapport du Contrôleur aux comptes ;
5. Approbation des comptes annuels 2023 et affectation du résultat ;
6. Décharge à donner aux administrateurs ;
7. Décharge à donner au contrôleur aux comptes ;
8. Nomination d'administrateurs ;
9. Désignation d'un réviseur pour les exercices 2024 à 2026.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**18. Vente par la Fabrique d'Eglise de Saint-Léger à la commune d'Estaimpuis du terrain sis à l'arrière de l'église de Saint-Léger**

L'assemblée est invitée à approuver l'acquisition pour cause d'utilité publique par la commune d'Estaimpuis du terrain cadastré Saint-Léger, 3<sup>e</sup> division, section B, numéro 0323BP0000 d'une superficie de 5a 90ca pour la somme de 1.180 €.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**19. Estaimpuis – Rue de la Paix – Modification de la voirie dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme pour la construction groupée de neuf habitations – Approbation**

L'assemblée est invitée à approuver le projet de modification d'une partie de la rue de la Paix par la création d'un trottoir d'1,5 m de large et d'emplacements de parking public d'une largeur de 2,5 m de large dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme relative à la construction groupée de neuf maisons et à s'engager à reprendre les ouvrages en cause après leur achèvement.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**20. PIC/PIMACI 22/24 – 1 et 2 – Rénovation du cœur de village de Saint-Léger – Approbation des conditions et du mode de passation**

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2024/BE/T/014 et le montant estimé du marché « PIC/PIMACI 22/24 - 1 et 2 - Rénovation du cœur de village de Saint-Léger » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 2.257.765,78 € hors TVA ou 2.611.977,98 € TVA comprise et détaillé comme suit : 1.686.724,78 € hors TVA ou 2.040.936,98 € TVA comprise pour la part communale (partie voiries) et à 571.041,00 € TVA comprise pour la part SPGE (partie égouttage).

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**21. PIC/PIMACI 22/24 – 3 – Aménagement d'un sentier à la rue de la Gare – Approbation des conditions et du mode de passation**

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2024/BE/T/015 et le montant estimé du marché « PIC/PIMACI 22/24 - 3 - aménagement d'un sentier à la rue de la Gare » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 39.317,50 € hors TVA ou 47.574,18 € TVA comprise.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**22. PIC/PIMACI 22/24 – 4 – Aménagement des abords du CEME – Approbation des conditions et du mode de passation**

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2024/BE/T/016 et le montant estimé du marché « PIC/PIMACI 22/24 - 4 - aménagement des abords du CEME » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 514.177,00 € hors TVA ou 622.154,17 € TVA comprise.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**23. PIC/PIMACI 22/24 – 5 – Rénovation de la voirie et égouttage prioritaire – Rue de France ainsi que l'accès vers la gare – Approbation des conditions et du mode de passation**

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2024/BE/T/013 et le montant estimé du marché « PIC/PIMACI 22/24 - 5 - Rénovation de la voirie et égouttage prioritaire - rue de France ainsi que l'accès vers la gare » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 919.029,03 € hors TVA ou 1.048.595,27 € TVA comprise et détaillé comme suit : 616.982,10 € hors TVA ou 746.548,34 € TVA comprise pour la part communale (partie voiries) et à 302.046,93 € TVA comprise pour la part SPGE (partie égouttage).

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**24. Hall technique – Achat d’un pont bascule – Approbation des conditions et du mode de passation**

L’assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2024/BE/F/015 et le montant estimé du marché « Hall Technique - achat d'un pont bascule » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 € TVA comprise.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**25. Estaimpuis – Traversée d’Estaimpuis – Pose d’un nouveau tapis (4cm) – Approbation des conditions et du mode de passation**

L’assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2024/BE/T/019 et le montant estimé du marché « Estaimpuis - Traversée d'Estaimpuis - pose d'un nouveau tapis (4 cm) » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 206.482,70 € hors TVA ou 249.844,07 € TVA comprise.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**26. Saint-Léger – Cimetière – Création de chemins en asphalte – Approbation des conditions et du mode de passation**

L’assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2024/BE/T/017 et le montant estimé du marché « Saint-Léger – Cimetière – création de chemins en asphalte » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 30.408,25 € hors TVA ou 36.793,98 € TVA comprise.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**27. Entité d'Estaimpuis – Rénovation des trottoirs phase 2024 – Achat de matériaux – Approbation des conditions et du mode de passation**

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2024/BE/F/016 et le montant estimé du marché « Entité d'Estaimpuis – Rénovation des trottoirs phase 2024 – Achat de matériaux » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 40.170,49 € hors TVA ou 48.606,29 € TVA comprise.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**28. Entité d'Estaimpuis – Cimetières – Réparations du mur d'enceinte – Approbation des conditions et du mode de passation**

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2024/BE/T/018 et le montant estimé du marché « Entité d'Estaimpuis – Cimetières – Réparations du mur d'enceinte » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 49.585,10 € hors TVA ou 59.997,97 € TVA comprise et détaillé comme suit :

\* Lot 1 (cimetière de Néchin), estimé à 29.360,00 € hors TVA ou 35.525,60 € TVA comprise ;

\* Lot 2 (Cimetière de Bailleul), estimé à 20.225,10 € hors TVA ou 24.472,37 € TVA comprise.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## **H U I S C L O S**

29. Communications – a/ délibération du Collège communal du 13.1.24 « Factures impayées Maison MEURIS – régularisation – b/ délibération du Collège communal du 26.4.24 « Acquisition de fournitures dans le cadre de la Dictée géante »
30. Personnel enseignant – Nomination définitive d'une institutrice maternelle à temps plein
31. Personnel enseignant – Nomination définitive d'une institutrice maternelle à mi-temps
32. Personnel enseignant – Nomination définitive d'une institutrice primaire à temps plein
33. Personnel enseignant – Nomination définitive d'une institutrice primaire à temps plein
34. Personnel enseignant – Nomination définitive d'une maîtresse de CPC à temps plein
35. Personnel enseignant – Nomination définitive d'un maître de CPC à raison de 12 périodes
36. Personnel enseignant – Nomination définitive d'un instituteur primaire chargé du cours d'immersion linguistique à temps plein
37. Personnel enseignant – Interruption de carrière à raison d'1/5<sup>ème</sup> temps
38. Personnel enseignant – Interruption de carrière à raison d'1/5<sup>ème</sup> temps
39. Personnel enseignant – Interruption de carrière à raison d'1/4 temps
40. Personnel enseignant – Ratification des délibérations du Collège

Bonne séance

Daniel SENESAEL  
Député – Bourgmestre